

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 14 mai 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Christian Caron était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2018-05-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2018-05-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-05-03

Tournoi de pêche Chapecamp

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que la Municipalité verse l'aide annuelle de 500 \$ à l'occasion du tournoi de pêche Chapecamp qui aura lieu les 9 et 10 juin 2018.

2018-05-04

Annulation de soldes résiduels – Réalisation complète de l'objet des règlements

Attendu que la municipalité de Saint-Alban a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Alban informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de Saint-Alban demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-05-05

Fermeture du folio dédié au fond réservé parc et terrain de jeux

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que le solde (46 416.05 \$) du folio 202733 soit transféré au folio 202815 et que le folio 202733 soit fermé;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

2018-05-06

Développement domiciliaire – Analyse de sol et étude environnementale phase 1 – Mandat à Englobe.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Englobe le mandat d'analyse de sol et d'étude environnementale phase 1 dans le cadre du projet de développement domiciliaire, le tout selon leur offre de service au montant de 6 300 \$ plus taxes.

2018-05-07

Ajout d'une salle de bain au bâtiment des loisirs – Mandat à Rénovation Petit et Matte.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que les travaux d'aménagement d'une nouvelle salle de bain dans le secteur des loisirs soient confiés à rénovations Petit et Matte, sur une base de tarification horaire.

2018-05-08

Autorisation de signature pour la vente de l'immeuble sis au 204 rue Principale à Saint-Alban

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a accepté une offre d'achat en bonne et due forme pour son immeuble sis au 204 rue Principale à Saint-Alban;

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la Municipalité vende à Immca Immobilier Gestion Service Inc. avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 616 031 du cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf; avec bâtisse, dessus construite et portant le numéro civique 204 rue Principale à Saint-Alban, Québec, GOA 3B0;

Que cette vente soit faite pour le prix de cinquante mille dollars (50 000 \$), payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date; plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acheteur au même moment ;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de l'acquéreur;

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble vendu, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;+
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

2018-05-09

Appel d'offres pour la vente de 2 terrains dans le secteur du Lac Long

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban lance un appel d'offre public pour la vente des terrains 11 et 12 du projet de lotissement au Lac Long.

2018-05-10

Appel d'offres et vente d'un ancien véhicule du service de sécurité incendie

Considérant que la Municipalité désire se départir de l'ancien camion-unité d'urgence du service de sécurité incendie, modèle Chevrolet 1989 portant le numéro d'identification de véhicule : 1GCHV33K0KJ122907

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban lance un appel d'offre public pour la vente du camion Chevrolet 1989 portant le numéro d'identification de véhicule : 1GCHV33K0KJ122907;

Qu'après l'ouverture des soumissions, le véhicule Chevrolet 1989 portant le numéro d'identification de véhicule : 1GCHV33K0KJ122907 soit vendu au plus haut soumissionnaire, au prix indiqué dans sa soumission, en plus de toutes taxes applicables;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin, notamment tout document permettant le transfert du véhicule au registres de la SAAQ.

2018-05-11

Aménagement de jeux d'eau – Demande d'aide financière – Fond de soutien aux projets structurants

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban dépose une demande d'aide financière au Fond de soutien aux projets structurants pour l'aménagement de jeux d'eau dans le secteur des loisirs;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

2018-05-12

Loisirs – Offre de cours en plein air gratuits pour la population

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban propose à la population des cours en plein air à l'été 2018 et en défrai les coûts au montant de 450 \$.

2018-05-13

Appui d'une demande à la CPTAQ – Terra Sativa Terre de cultures Inc.

Considérant que Terra Sativa Terre de cultures Inc. est propriétaire d'une exploitation agricole situé, notamment, sur le lot 5 021 367 du cadastre du Québec;

Considérant qu'une partie d'un de leur bâtiment agricole est située sur le terrain d'un voisin;

Considérant que, pour régulariser la situation, les deux parties souhaitent procéder à un échange de terrain;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appui la demande déposé par Terra Sativa Terre de cultures Inc. auprès de la CPTAQ;

2018-05-14

Municipalité amie des Monarques

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appui la démarche Ville amie des monarques et organise, à cet effet, une distribution de semences d'asclépiade.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 14 mai 2018, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 192 098.15 \$ Toujours en date du 14 mai 2018, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2018-05-15

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ANNULE	7314	- \$
ANNULE	7319	- \$
PARC NATUREL REGIONAL	7332	3 500.00 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	7333	17.98 \$
JEUNESSOR PORTNEUF	7334	30.00 \$
LANGLAIS, DENIS (REMB. TAXES)	7335	47.00 \$
ACKLAND GRAINGER	7336	608.20 \$
CEGERTEC	7337	2 374.24 \$
CENTRE MECANIQUE AGH	7338	117.02 \$
CONEX	7339	654.99 \$
COTE, MARIEVE (REMB. NON-RESIDENTS)	7340	52.00 \$
CENTRE BIBLIO	7341	706.84 \$
DERY TÉLÉCOM	7342	43.68 \$
DION, ANICK	7343	168.67 \$
ECOLE NATIONALE DES POMPIERS	7344	34.72 \$
LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN	7345	448.40 \$
LES ENTREPRISES A.MASSICOTTE	7346	336.60 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	7347	260.40 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	7348	91.98 \$

FALARDEAU, PASCAL	7349	249.08 \$
FQM	7350	12.35 \$
GARAGE J.-P. NAUD	7351	30.42 \$
G.G. REFRIGERATION	7352	993.38 \$
GRAYMONT	7353	138.94 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	7354	382.87 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	7355	585.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	7356	280.25 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	7357	3 216.52 \$
LANOUILLE, FRANCINE	7358	34.44 \$
LESSARD, J.-SEBASTIEN(REMB. DEPLAC.)	7359	359.61 \$
LETTRE MICHELLE DURIVAGE	7360	862.31 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	7361	625.97 \$
MACA	7362	1 201.49 \$
ALIMENTATION DU SABLON	7363	140.73 \$
MATERIAUX AUDET	7364	247.93 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	7365	701.34 \$
MINISTRE DES FINANCES	7366	77.03 \$
MRC PORTNEUF	7367	1 408.15 \$
PARE OUELLET	7368	114.98 \$
PERRON, MARIO	7369	135.21 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	7370	564.37 \$
ADT CANADA	7371	71.27 \$
RABAIS CAMPUS	7372	86.12 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7373	229.00 \$
INFO PAGE	7374	332.67 \$
FORMATION PREVENTION SECOURS	7375	91.98 \$
LE SERRURIER ST-MARC	7376	6.99 \$
SERVICES MATREC INC.	7377	1 318.64 \$
SIGNOPLUS	7378	3 004.30 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	7379	208.84 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	7380	1 833.85 \$
TREMBLAY, BOIS MIGNEAULT	7381	593.51 \$
VILLE DONNACONA	7382	507.45 \$
VILLE DE ST-MARC-DES- CARRIERES	7383	9 108.00 \$
VILLE DE PORTNEUF	7384	3 792.70 \$
LEPINE, DENY	7385	267.85 \$
	DAS, Fédéral	2 135.15 \$
	DAS, Prov.	5 235.42 \$
	Télus	919.70 \$
	Hydro Québec	7 371.42 \$
	Visa	564.57 \$
	Eko	554.47 \$
	SALAIRE	18 903.89 \$
	TOTAL:	78 992.88 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-05-16

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h40

Deny Lépine
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »